



IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité d'Enseignement : Droit pénal et procédure pénale et droit judiciaire et procédure judiciaire	Niveau d'études : B
	Nombre de crédits ECTS :8
Nombre de périodes :100	N°UE : 918 Code de référence : 713701U2D1

DESCRIPTION
<p><b>Prérequis ( issus du DP de la Communauté française ) :</b></p> <p>2.1. Capacités</p> <p>En droit constitutionnel,</p> <p>En disposant des textes législatifs et de la documentation ad hoc:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ face à une disposition légale donnée:<ul style="list-style-type: none"><li>- la situer dans la hiérarchie des normes ;</li><li>- en définir son caractère principal et sa portée ;</li><li>- identifier la juridiction compétente pour vérifier sa légalité ;</li></ul></li><li>◆ analyser un article-clé de la Constitution relatif aux libertés publiques, en expliciter la portée pratique et émettre un commentaire argumenté ;</li><li>◆ identifier le rôle constitutionnel d'une institution publique ;</li><li>◆ émettre un avis circonstancié sur une réforme récente relative à l'organisation constitutionnelle des collectivités belges.</li></ul> <p>En droit civil: les personnes</p>

Compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant les personnes et la famille, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ analyser et abstraire la situation juridique correspondante ;
- ◆ prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- ◆ structurer et justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.

En droit civil: les biens et les obligations

Compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant les biens, les obligations et les contrats, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ analyser et abstraire la situation juridique correspondante;
- ◆ prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- ◆ structurer et justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Les attestations de réussite des UF 713802U32D1 « Droit constitutionnel », 713202U32D1

« Droit civil : les personnes », 713203U32D1 « Droit civil : les biens et les obligations » classées dans l'enseignement supérieur économique de type court.

### **Documents de référence pour une préparation préalable au cours : /**

#### **Objectifs :**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en recourant aux textes législatifs et à la jurisprudence, en disposant de la documentation ad hoc, face à au moins deux situations caractérisées par des problèmes juridiques standards relevant du droit pénal et du droit judiciaire :

- ◆ d'extraire les principes, concepts et mécanismes du droit pénal général et du droit judiciaire, en ce compris les conditions de leurs applications et leurs conséquences ;
- ◆ de mettre en relation ces principes, concepts et mécanismes du droit pénal et d'explicitier leurs interactions ;
- ◆ de mettre en relation les principes, concepts et mécanismes du droit judiciaire et d'explicitier leurs interactions ;
- ◆ d'envisager et de justifier en fait et en droit l'application ou la non-application de tel

mécanisme de droit pénal ou de droit judiciaire.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ le recours judicieux aux textes législatifs et à la documentation ;
- ◆ le degré de rigueur dans le développement et l'argumentation juridiques ;
- ◆ le niveau de précision des termes juridiques utilisés ;
- ◆ la clarté et la structure du raisonnement ;
- ◆ le degré de sens critique.

**Contenu du cours :**

**En droit pénal ( plan détaillé voir cours) :**

INTRODUCTION

Chapitre 1 : Généralités sur le droit pénal

Chapitre 2 : L'infraction

Chapitre 3 : Les peines

Chapitre 4 : La participation punissable

Chapitre 5 : Les modalités d'application ou d'exécution des peines

**En droit judiciaire ( plan détaillé voir cours) :**

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : PRINCIPES GENERAUX

DEUXIEME PARTIE : COMPETENCE

TROISIEME PARTIE : PROCEDURE

**Bibliographie :**

Kuty, F., « Principes généraux du droit pénal belge », Larcier, 2009.

Nombreux sites juridiques dont [https://incc.fgov.be/...](https://incc.fgov.be/)

Articles de revues juridiques

<b>PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)</b>
Mme Catherine ROMAN

<b>METHODOLOGIE</b>
Cours magistral ( notes de cours sur Moodle + code pour l'étudiant en droit de l'année en cours de Wolters Kluwer)  Analyse de cas jurisprudence  Travaux de groupes  Quiz  Emissions sur l'actualité pénale  Exercices réalisés seul et corrigés en classe  Assistance à des audiences ( facultatif car en journée)  Intervenants extérieurs

<b>MODES D'EVALUATION</b>
Evaluation certificative partielle dispensatoire à la moitié de chaque cours  Evaluation certificative finale lors du dernier cours de judiciaire et de pénal